

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**AVIS PUBLIC
PUBLICATION DU RÈGLEMENT 288-2023**

Avis public est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Matanie, de ce qui suit :

Que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie a adopté, le 16 août 2023, le *Règlement numéro 288-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 410 400 \$ pour l'acquisition d'appareils respiratoires autonomes et accessoires et d'outils de désincarcération pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie.*

Que le règlement ci-haut mentionné peut être consulté aux bureaux de la MRC de La Matanie situés au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane;

Que ledit règlement a été approuvé le 4 octobre 2023, par le ministère des Affaires municipales, et est entré en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Fait à Matane, ce 23^e jour de janvier 2024.



Le directeur général et greffier-trésorier
Olivier Banville, urb.

